

Qualité différenciée et productions végétales différenciée et productions végétales



CRIOC, 25 avril 2007



CRIOC

Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs

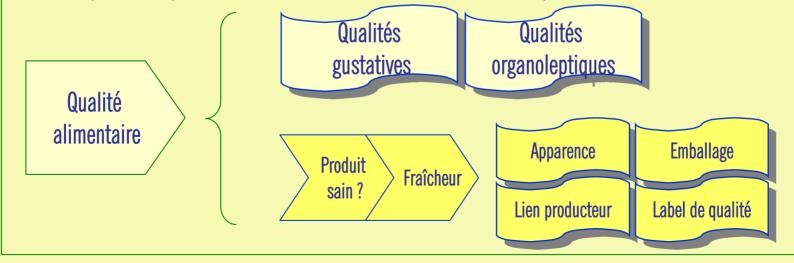


La qualité différenciée

Respect d'un savoir-faire ? De la législation ? D'une recette traditionnelle? D'une fabrication dans une zone déterminée ? De conditions strictes d'élevage ? D'une garantie de l'origine ? D'une meilleure qualité organoleptique? D'un goût supérieur? D'un avantage santé ou d'un produit sans danger? D'un meilleur respect de l'environnement ? D'un meilleur respect du bien-être animal? D'une production sans engrais, ni pesticide, sans OGM ? D'une garantie d'une rémunération équitable des producteurs? D'un respect des conditions de travail?

Attentes des consommateurs vis-à-vis de la qualité alimentaire

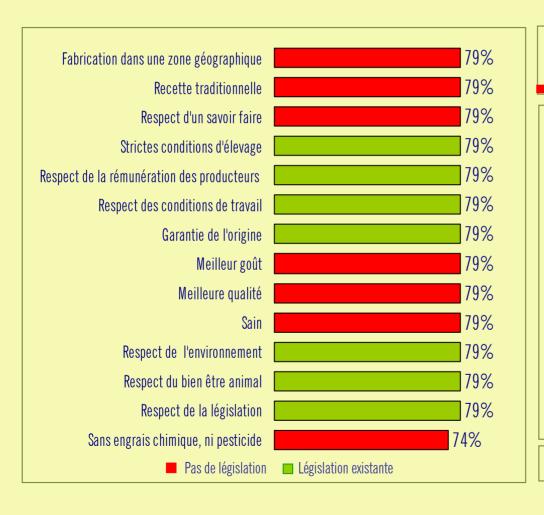
- 2 grandes attentes :
 - Les attentes vis-à-vis du plaisir (goût, texture, saveur, onctuosité, etc.). Le consommateur s'estime compétent pour apprécier ces qualités gustatives générales.
 - Les attentes vis-à-vis de la santé (« pas nocif » ou « bon pour la santé ») pour lesquelles le consommateur s'estime incompétent et mal informé.



Attentes des consommateurs vis-à-vis de la qualité alimentaire

- Les attentes liées à l'axe « plaisir » demeurent de la compétence du consommateur : au producteur à prouver que ses produits répondent aux attentes du consommateur.
- Les attentes liées à l'axe « santé » ne relèvent pas de la compétence du consommateur. Celui-ci attend du producteur des garanties.
- Mais les consommateurs ne savent pas ce qu'ils achètent et confondent souvent les qualités de persuasion du vendeur, la proximité du lieu de production ou l'application d'un logo avec produit de meilleure qualité → Labellisation

Avantages perçus des produits de qualité différenciée



- Par rapport à un produit standard, quels sont à votre avis les avantages offerts par ce produit ?
- Huit consommateurs sur dix estiment que les produits de qualité différenciée offrent des avantages supérieurs aux produits standards.
- Le respect d'un cahier des charges approuvé par le gouvernement et contrôlé par un organisme indépendant garantit certains avantages perçus (respect d'une règlementation, du bien-être animal, de l'environnement, des conditions de travail et de la rémunération des producteurs, de conditions strictes d'élevage et la garantie d'une origine wallonne). Les autres avantages perçus ne sont pas garantis dans le cadre de cette législation wallonne.

Base : répondants qui connaissent les dénominations de qualité

Les labels de qualité

Des labels de qualité différenciée contrôlés

- Sans règlementation stricte et contrôlée, les labels de qualité différenciée risquent de n'être, aux yeux des consommateurs, que des cautions sanitaires et de traçabilité ne garantissant pas un produit de meilleure qualité.
- Un label doit :
 - Garantir une valeur ajoutée par rapport aux dispositions légales;
 - Etre octroyé par un organisme indépendant du producteur ou du prestataire et qui exerce un contrôle à priori ou à posteriori régulier sur les produits ou services auxquels est conféré le label;
 - Etre conforme à un cahier des charges transparent et officiellement reconnu par les pouvoirs publics, et soumis au contrôle d'un organisme accrédité à cette fin par les pouvoirs publics;
 - Etre facilement identifiable et compréhensible par le consommateur;
 - Informer de manière claire, non ambiguë et précise sur la valeur ajoutée.